



Résiliation de bail

Par Medhiv08240

Bonjour,

Au décès de mon oncle, mes grands parents ont conclu un bail avec un couple (les preneurs). Le preneur (Mr DUPOND) a cédé le bail à son fils qui a mis à disposition les parcelles du bail à la société l'EARL DUPOND.

Mes grands parents sont décédés et ma mère a hérité des terres.

Ma mère n'a pas été informé du départ en retraite de Mme DUPOND et s'est aperçu que la mise à disposition était erronée, en effet la raison sociale exacte de la société est l'EARL DUPOND DOMINIQUE et non l'EARL DUPOND.

Ces faits sont ils des motifs de résiliation du bail ?

Merci d'avance,

Cordialement.

ps : DUPOND est un nom d'emprunt afin de préserver l'anonymat du bailleur et du preneur.

Par yapasdequoi

Bonjour,

N'y a-t-il pas en sus du nom le SIRET de l'entreprise ?

Dans ce cas, cette oubli du prénom n'a aucune importance. Il n'y a pas de doute sur l'identité du preneur.

Par Medhiv08240

Bonjour,

Non il n'y a pas le numéro SIRET d'indiqué, ni l'adresse du siège social de la société. Juste EARL DUPOND.

Par yapasdequoi

Je ne peux pas vous confirmer que cette erreur de nom du sous-locataire rend le bail caduc. Il n'y a pas d'erreur sur le preneur.